



POUR en Creuse

L'Enseignement La Culture L'Éducation La Formation La Recherche L'Insertion

Dispensé de timbrage

GUÉRET PPDC 23

P

DÉPOSÉ LE **PRESSE**
14/04/2017 **DISTRIBUÉE PAR**
LA POSTE



1^{er} mai

Rassemblement à 10h30

Place Bonnyaud - Mairie de Guéret

Édito

Présidentielles, attention danger !

Pour 80 % des Français, il y aurait un décalage entre les principes et valeurs affichées par la République et ce qu'ils vivent dans leur quotidien. La campagne des présidentielles dominées par des « affaires » aussi indécentes qu'indignes ne va pas les rassurer !

Les débats, pourtant tellement nécessaires, s'en trouvent pour le moins pollués avec la complicité de certains médias qui préfèrent souvent mettre en valeur la « petite phrase » au détriment des programmes des candidats. Cela jette encore un peu plus de trouble dans les esprits. Jamais l'issue d'un scrutin n'aura été aussi incertaine. Jamais non plus le Front National ne s'est approché si près des portes du pouvoir... Les sondages lui donnent plus de 25% d'intention de vote !

A la FSU, nous sommes convaincus que c'est sur le fond des questions que l'on fait barrage aux idées d'extrême droite mais aussi aux idées développées par certains de nos candidats sur les fonctionnaires, sur les Services Publics et sur l'avenir de la Fonction Publique. Vous trouverez dans ce journal spécial « élections présidentielles », un dossier sur les programmes des cinq candidats actuellement en tête des sondages interrogés à la lecture des mandats de la FSU.

Le 1er mai qui s'inscrit cette année entre les deux tours du scrutin sera l'occasion de porter haut nos valeurs d'égalité, de justice, de laïcité, de liberté...

Stéphane PICOUT

Édito / 1er Mai
(page 1)

Publicité
(page 2)

Dossier spécial
« Présidentielles »
(pages 3 à 10)

Retraités de la FSU
(page 11)

Stage FSU
« Conditions
de travail et Action
syndicale »
(page 12)

Rédacteur en chef : Stéphane PICOUT
Directeur de la publication : Sandrine GORGEON
Commission Paritaire : 1117 S 07663
ISSN : 1260 - 2310
Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques de la FSU 23 et de ses syndicats. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 23 : 542 Maison des Associations 23000 GUÉRET

542 Maison des Associations
23000 GUÉRET
Tél : 05 55 41 16 32
Courriel : fsu23@fsu.fr

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



LA BANQUE DU MONDE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Caisse de Crédit Mutuel
Enseignant de Limoges

Le Colisée

13 Place Jourdan - 87000 Limoges

Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97

e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr

Crédit CME Mutuel

Enseignant

www.cme-creditmutuel.fr

La FSU interpelle les candidat-es à l'élection présidentielle...

Il n'a pas échappé à la FSU que la Fonction Publique faisait l'objet de débats dans cette campagne. Et certains programmes inscrivant prioritairement la réduction du nombre d'agents et la limitation des services offerts aux usagers ne manquent pas de l'inquiéter. La FSU souhaite la clarté et considère que les agents doivent connaître l'avenir qui leur est promis par les un-es et les autres.

C'est en ce sens que la FSU a rédigé un livre blanc intitulé « La Fonction publique, un atout pour le pays ! », afin d'interroger, au regard de ses mandats, les candidats à la présidentielle.

La FSU23 après un long travail de recherche et de lecture des programmes des principaux candidats à l'élection présidentielle vous livre dans les pages suivantes un condensé de son travail. Parce que le travail est fastidieux, le choix a été fait de donner la parole à seulement cinq des prétendants : Jean-Luc Mélenchon (JLM), Benoît Hamon (BH), Emmanuel Macron (EM), François Fillon (FF) et Marine Le Pen (MLP).

La FSU23, au contraire de la FSU nationale a choisi d'observer le programme du FN au même titre que celui des autres candidats. Marine Le Pen est annoncée au second tour de l'élection présidentielle par les sondages avec 25% d'intention de votes. Les valeurs que prônent son parti et elle-même sont contraires aux valeurs de solidarité, de justice sociale, d'égalité, de paix que défend la FSU. Néanmoins, son programme, au même titre que celui des 4 autres candidats doit être analysé pour que soit démontrée toute sa dangerosité.

Nous le rappelons, le travail a été long et compliqué. Les propos tenus dans les programmes sont souvent peu étayés et chiffrés si ce n'est dans celui de Jean-Luc Mélenchon qui demande à être approfondi. C'est pourquoi, nous vous encourageons à aller plus loin en consultant le livre blanc rédigé par la FSU (<http://fsu23.fr/?p=1349>) et en cherchant, comme nous, les réponses dans les différents programmes des candidats. Notre travail n'est pas exhaustif, il sert seulement à engager la réflexion... Bonne lecture.

Céline BUTTE et Stéphane PICOUT

1- Fiscalité



Les finances publiques constituent le levier principal de l'action publique et donc des services publics. Pour assurer un financement équitable et pérenne de leurs missions, la politique fiscale doit être juste, efficace, égalitaire et redistributive.

Le système fiscal d'un pays relève d'un choix de société. Les partisans du « moins d'impôt » sont les promoteurs d'un « moins d'État », d'une baisse des dépenses publiques, d'une fragilisation ou d'une remise en cause des services publics. Or une question essentielle est de savoir si l'on veut des services publics (accessibles à tous) ou des services privés (réservés à ceux qui peuvent se les payer). Une autre question essentielle est de savoir si l'on veut réduire les inégalités (par un impôt redistributif) ou si l'on veut au contraire s'en accommoder voire les renforcer. En règle générale, la FSU est favorable à rééquilibrer les impôts directs et indirects au profit des premiers. L'impôt sur le Revenu

des Personnes Physiques (IRPP) est a priori l'impôt le plus juste puisqu'il tient compte des capacités contributives de chaque foyer fiscal. Mais sa progressivité doit être revue avec des tranches plus nombreuses (on est passé de 13 en 1986 à 5 en 2015 !) et la suppression de nombreuses « niches » fiscales qui profitent essentiellement aux ménages les plus aisés. In ne représente que 18% des recettes fiscales. La TVA (qui équivaut à 40% des recettes de l'État), relativement peu visible pour les ménages (car il est inclus dans le prix du bien ou du service), cet impôt indirect sur la consommation est particulièrement injuste car il ne tient pas compte de la capacité contributive des consommateurs. L'impôt sur les sociétés (seulement 5,7% du total des prélèvements) doit être refondé intégralement en tenant compte des bases d'imposition (« l'assiette » favorable aux grandes entreprises) et des mesures dérogatoires comme le crédit d'impôt recherche (CIR) ou le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE).

La FSU estime qu'une réforme fiscale de grande ampleur doit être menée par le futur président de la République. Celle-ci devra également intégrer une révision de la taxation du patrimoine, une lutte contre le dumping et la fraude et l'évasion fiscales, une fiscalité favorable à la transition énergétique et une réécriture de la fiscalité locale...

Quel est votre projet en matière de fiscalité ?

FF est favorable à une politique ultralibérale qui se caractérise par une baisse massive des impôts et cotisations pour les entreprises et les ménages les plus aisés, doublée d'une hausse de la fiscalité pour les autres catégories sociales. Sa politique fiscale s'appliquerait à baisser massivement les cotisations sociales pour les entreprises, à baisser le taux de l'impôt sur les sociétés (de 33 à 25%), à supprimer l'ISF (un « impôt imbécile » selon lui) et relèverait les taux de TVA de 2%. Il relèverait également le quotient familial (pour ceux qui payent des impôts) de 1500 à 3000 € pour une demie part...

MLP développe également un projet fiscal libéral. Elle affiche une volonté redistributive en faveur des plus modestes (taxe d'habitation réduite, prime de pouvoir d'achat de 80 € pour les petits salaires et petites retraites, augmentation de 20% de l'allocation aux adultes handicapés) mais, d'un autre côté, se prive des recettes permettant de mettre en œuvre cette politique

(défiscalisation des heures supplémentaires, baisse de l'IRPP, baisse des « charges » sociales, CICE pérennisé...). MLP ne serait pas MLP si elle n'avancait pas également des mesures contre les « étrangers » comme une taxe additionnelle sur l'embauche des salariés étrangers ou la suppression de l'aide médicale de l'État permettant l'accès aux soins des personnes en situation irrégulière...

Dans le même ordre d'idée, EM souhaite rétablir les exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires, réduire les « charges » pour les entrepreneurs (baisse de la cotisation employeur de 6 points en remplacement du CICE et ce jusqu'à 10 points au niveau du SMIC, baisse de l'impôt sur les sociétés de 33 à 25% comme FF...), transformer l'ISF en « impôt sur la fortune immobilière », ne pas toucher les droits de succession et mettre en place un prélèvement unique sur le capital. EM s'intéresse très peu à la fraude fiscale (qui se chiffre pourtant en milliards d'€) en disant qu'il alourdira les sanctions pour les fautifs (qui sont nulles à l'heure actuelle : $0 \times 0 = \dots$) mais annonce qu'il fera la chasse aux fraudeurs aux prestations sociales (qui se chiffre en millions d'€) en supprimant les prestations aux tricheurs...

BH a résumé sa principale proposition en matière de fiscalité du patrimoine dans une tirade en meeting à Brest le 1er mars : « Je créerai un impôt unique sur le patrimoine, simple, et progressif. Il sera net des dettes pour éviter que celui qui s'est endetté soit [autant] taxé que celui qui a tout reçu en héritage. Il [remplacera] notamment la taxe foncière et l'ISF, que les ménages les plus aisés parviennent à contourner. » Son programme, dévoilé 15 jours plus tard, ne se fait pas aussi précis sur ce point mais reprend l'idée d'une réforme de « l'imposition du patrimoine », avec une taxe foncière qui tient compte des emprunts, afin d'« aider les primo-accédants ». Plus globalement, BH a longtemps plaidé pour une « refonte de l'impôt sur le revenu », avec une augmentation du nombre de tranches, une individualisation de l'impôt sur le revenu et une « fusion avec la CSG ». Un point qui doit désormais être éclairci puisque son programme officiel n'évoque pas une telle refonte.

JLM mènerait une réforme fiscale de grande ampleur. Il veut accroître la progressivité de l'impôt sur le revenu et donc son rendement en passant le nombre de tranches de 5 à 14, avec une dernière tranche taxée à 100% au delà de 360000 euros de revenus. Cet impôt serait universel afin que chaque français, quel que soit son lieu de résidence dans le monde, soit assujéti à ce prélèvement, afin de lutter contre l'évasion fiscale. Il pense que les richesses produites viennent du travail et que ce sont principalement les cotisations assises sur le revenu du travail qui doivent financer la sécurité sociale. Il veut supprimer l'ensemble des dispositifs d'exonération de cotisations sociales des employeurs. Pour JLM, il faut évaluer chacune des niches fiscales et supprimer les niches injustes, inefficaces socialement ou nuisibles écologiquement, il faut refonder l'impôt sur les sociétés pour établir l'égalité devant l'impôt entre PME et grands groupes, instaurer un barème progressif et favoriser l'investissement plutôt que la distribution de dividendes. Il souhaite également renforcer l'ISF, augmenter les droits de succession sur les gros patrimoines et créer un héritage maximum pour les fortunes les plus importantes. Concernant les impôts indirects, il veut réduire la TVA sur les produits de première nécessité, revenir sur les hausses récentes et réinstaurer une *TVA grand luxe* pour financer ces baisses. Il mettrait en place une taxation différentielle permettant de soumettre chaque citoyen français aux impôts français (quel que soit son pays de résidence). Il obligerait les entreprises à déclarer leurs résultats pays par pays et taxerait les bénéficiaires là où ils sont réalisés. Il parle aussi d'interdire aux banques françaises toute activité dans les paradis fiscaux, d'organiser un blocus des paradis fiscaux pour lutter contre l'évasion fiscale au niveau international...

2- La Fonction Publique : clé de voûte du modèle social français

A la fois dépositaire et garante de l'intérêt général, la Fonction publique incarne autant qu'elle met en œuvre les valeurs synthétisées dans la devise de la République. Et c'est au nom même de l'intérêt général, de la volonté que toutes et tous doivent pouvoir accéder à leurs droits, que la Fonction publique assure la majorité du service public sans se borner aux seules fonctions régaliennes de l'Etat.

Dans chacun de ses versants, Etat, territorial ou hospitalier, la Fonction publique assure aux citoyen-ne-s la permanence, la proximité, l'accessibilité du service public.

La Fonction publique est une immense richesse pour notre pays.

Les possibilités qui lui sont données de pouvoir remplir toutes ses missions en matière sociale, d'éducation, de santé, de contrôle, de protection, de justice, de culture, d'aménagement du territoire, d'entretien des biens publics, d'investissement dans des structures collectives, de redistribution d'une part importante de la richesse nationale, sont une condition de vitalité et de développement social et économique. Elle n'est ni une charge, ni un coût mais une valeur ajoutée qui représente pour toutes et tous le bien commun.

La Fonction publique représente 20 % de l'emploi total.

Près de 5,5 millions d'agents, hors contrats aidés, réalisent quotidiennement ses missions.

Promettre aux Françaises et aux Français de supprimer des emplois, alors que tant de besoins sont encore à satisfaire, c'est surtout porter un mauvais coup aux conditions de vie de chacun et chacune, aux conditions de travail des agents publics, à l'économie du pays.

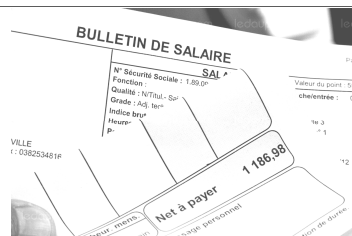
Qui peut souhaiter par exemple pour ses enfants que leurs conditions d'éducation soient altérées par des effectifs trop lourds par classe ? Qui peut admettre que la qualité des soins prodigués dans les hôpitaux soient dégradés par l'insuffisance de personnels soignants ? Qui peut admettre que faute de moyens, l'administration perde en capacité de lutter contre la fraude fiscale qui coûte si cher au pays et grève tant les finances publiques ? Qui peut admettre qu'un agent de Pôle Emploi se voie attribuer un temps déterminé par demandeur d'emploi quand les situations sont par nature individuelles et différentes de l'une à l'autre ? Et plus largement, qui peut admettre des destructions d'emplois socialement utiles à hauteur de plusieurs centaines de milliers ?

Un avis du CESE réaffirme sans ambiguïté le lien entre le statut, les principes qui le régissent, et l'intérêt général.

Il explique que si les fonctionnaires ont un statut et sont régis par des règles en partie dérogatoires au droit commun, c'est pour mieux répondre à des besoins fondamentaux de la société.



2-1 Les salaires dans la Fonction Publique



La mise en œuvre du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations »

La FSU a signé ce protocole qui représente un ensemble de me-

sures structurantes pour les déroulements de carrières et la grille indiciaire. Dans les négociations qui ont abouti à ce protocole, la FSU en a défendu la revalorisation, comme celle de la valeur du point d'indice. Elle a obtenu qu'un rendez-vous salarial ait lieu au début de l'année de 2016 : celui-ci a abouti à une mesure de dégel de la valeur du point d'indice après six longues années qui ont eu pour effet d'accentuer le décrochage des traitements des fonctionnaires par rapport à l'inflation. Pour la FSU, après 25 années sans revalorisation d'ensemble et une perte de pouvoir d'achat régulière, **les mesures du protocole PPCR ne sauraient être qu'une première étape.**

Quelles sont vos orientations en matière de politique salariale pour les agents de la Fonction Publique ?

Bien entendu, FF ne propose aucune augmentation de salaires. Ce serait même plutôt l'inverse puisque la Fonction publique verrait son temps de travail augmenter sans gagner plus. MLP annonce vouloir dégeler et revaloriser le point d'indice pour les fonctionnaires et préserver le statut de la Fonction Publique. *Dans la pratique, les élus locaux FN font plutôt une chasse aux fonctionnaires...*

EM souhaite réduire les cotisations payées par les salariés, par les indépendants et par les fonctionnaires : près de 500 euros supplémentaires nets par ans pour un salaire de 2200 euros nets par mois/augmentation du pouvoir d'achat des employés et des salariés les moins bien payés : tous les smicards qui bénéficient de la prime d'activité toucheront l'équivalent d'un 13ème mois de salaire, soit 100 euros nets par mois. *Toujours le même discours de réductions des cotisations sociales (les fameuses « charges ») qui sont une des sources de financement des Services Publics... Moins de cotisations sociales = moins de Services Publics. C'est une « augmentation » des salaires en trompe-l'œil qui supprimerait la part solidaire et mutualisée effectivement prise sur les salaires qui sert à financer les Services Publics que la grande majorité de la population ne pourrait se payer sans ça...*

BH souhaite revaloriser le point d'indice des fonctionnaires, avec un dispositif de hausse supérieur de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires des catégories C.

JLM veut engager une revalorisation des salaires des fonctionnaires, gelés depuis 2010 et augmenter immédiatement le SMIC net mensuel de 16 % pour le porter à 1 326 euros net pour 35 heures.

2-2 Temps de travail des fonctionnaires



Le temps de travail des agents publics est source de controverses.

On peut lire ici ou là qu'augmenter le temps de travail des fonctionnaires serait une source d'économie et la solution à bien des

problèmes dans la Fonction publique ou bien encore que les agents de la Fonction publique travailleraient en deçà des 1607 heures réglementaires...

La réalité de la situation des agents.

Le temps de travail est souvent lié à des missions spécifiques et les contraintes du service public à des spécificités dues à la continuité du service et notamment la nécessité de l'assurer de jour comme de nuit, y compris parfois le week-end : 36,7 % des fonctionnaires travaillent le dimanche pour 26 % des salariés du privé ; 17,5 % des fonctionnaires travaillent de nuit pour 15 % des salariés du privé.

Pour les enseignants, le temps de travail « invisible » dépasse largement sa prise en compte officielle dans le cadre des obligations réglementaires de service. D'après une note d'information de la DEPP datée de juillet 2013, le temps de travail moyen des enseignants du 1er degré est évalué à hauteur de 44h par semaine, celui des enseignants du 2nd degré se monte à 43h par semaine... Les volumes annuels sont donc tout à fait comparables à ceux des autres salariés du secteur privé ou de la Fonction Publique.

Quel est votre programme, quelles sont vos propositions sur ces questions ?

MLP annonce vouloir maintenir la durée légale hebdomadaire du travail à 35 heures alors que dans le même temps elle propose d'autoriser la négociation sur l'allongement du temps de travail exclusivement au niveau des branches professionnelles et à la condition d'une compensation salariale intégrale...

FF propose de revenir aux 39h dans toute la Fonction Publique pour une économie de plus de 500000 postes de fonctionnaires... *Travailler plus pour gagner autant ? 500000 suppressions d'emplois... pour combien de créations ? Pour combien de chômeurs en plus ?*

EM voudrait conserver la durée légale du travail à 35 heures.

BH est favorable à un partage du temps de travail avec un droit inconditionnel au temps partiel accompagné d'une compensation salariale. La durée légale serait maintenue à 35h.

JLM souhaite appliquer réellement et immédiatement les 35 heures. Il veut majorer les heures supplémentaires (25 % pour les 4 premières et 50 % et plus au-delà), revenir sur la flexibilisation, l'annualisation, l'intensification et les horaires fractionnés. Il annonce vouloir convoquer une conférence nationale sur le partage du temps de travail et l'impact du progrès technologique. Il veut favoriser le passage à la semaine de quatre jours pour aller vers les 32 heures et appliquer les 32 heures pour les salariés en travail de nuit et les métiers pénibles. Il généraliserait une 6^e semaine de congés payés pour tous les salariés.

2-3

Et la Fonction publique territoriale ?



La réduction du déficit public reposera, entre autres, sur les efforts des collectivités territoriales engendrant ainsi des conséquences négatives pour les citoyens, le service public local et les agents.

La politique du gouvernement s'est caractérisée par un désengagement de l'Etat couplé à une remise en cause importante des moyens alloués aux services publics territoriaux.

Ceux-ci sont dès lors en difficulté pour satisfaire les besoins des usagers et assurer les missions qui leur sont dévolues. Les budgets d'investissement et de fonctionnement sont quasiment partout en baisse avec des conséquences négatives sur les emplois, les conditions de travail, la qualité du service rendu, mais aussi pour le secteur associatif, victime collatérale de cette situation. En décidant, par exemple, de la baisse des dotations,

Quelles sont vos propositions pour permettre aux collectivités territoriales de jouer pleinement leur rôle ?

MLP conserverait trois niveaux d'administration (au lieu de six actuellement) : communes, départements et État. Elle est pour un égal accès aux Services Publics (administrations, gendarmerie, eau, santé, transport, hôpitaux de proximité et maisons de santé... *en oubliant - volontairement ? - de citer l'École...*) sur tout le territoire et en particulier en milieu rural. La Poste et la SNCF resteront des entreprises publiques (*le caractère public de ces deux entreprises a déjà plus que du plomb dans l'aile...*).

FF : Les Services Publics et les conditions de vie doivent être de qualité égale sur tout le territoire (*sans préciser à quel niveau...*). Il faut considérer nos territoires ruraux comme en développement, il faut accepter qu'il y ait des spécificités dans le milieu rural qui interdisent d'accepter les mêmes critères qu'ailleurs, c'est le cas notamment pour l'École...

EM veut donner aux préfets la capacité d'adapter l'organisation des services de l'Etat aux besoins de chaque région et département. Tous les Services Publics accueillant du public (hôpital, école, tribunal, CAF, ..) seraient tenus d'afficher leurs résultats en termes de qualité de service.. Il supprimerait au moins un quart des départements, là où ils peuvent être rapprochés de l'une de nos grandes métropoles. *EM nous promet un management de la Fonction publique identique au privé : toujours plus « d'autonomie » et plus de concurrence...*

BH : Chaque bassin de Services Publics à moins de 30 minutes des usagers. Renouer avec l'esprit de décentralisation dans un pacte de confiance avec les collectivités, les dotations aux collectivités territoriales ne baisseront plus. Il proposera une feuille de route établie avant 2017 entre l'État et les collectivités lors d'une conférence des territoires qui décrira un cadre financier pour le quinquennat, décliné chaque année par une loi de financement des collectivités.

JLM souhaite abroger les lois de l'Acte 3 de la décentralisation (loi NOTRe, loi MAPTAM) pour mettre en place une organisation territoriale autour des communes et des départements. Ces collectivités seraient le pivot de la construction d'espaces de souveraineté à l'échelle des bassins de vie. Il veut reconnaître le principe de libre administration des collectivités, par des communautés de communes choisies et non plus imposées. À l'opposé d'une logique de régionalisation, l'État reprendrait le premier rôle de mise en cohérence du développement économique des territoires, dans un objectif d'intérêt général et de transition planifiée et écologique de l'économie. Il permettrait la participation des citoyen-ne-s aux décisions des collectivités par l'instauration de conférences citoyennes de territoire.

2-4 La situation des non titulaires dans la Fonction Publique

Environ 20 % des agents de la Fonction Publique ne sont pas titulaires.

Cette part augmente régulièrement d'année en année malgré les divers plans de titularisation mis en œuvre.

La situation la plus fréquente est celle des contrats très courts. Certains agents voient leurs contrats renouvelés sans aucune évolution de salaire, d'autres subissent le plus souvent des recrutements à temps incomplet, et beaucoup sont remerciés du

ces mesures imposent aux collectivités locales **une véritable « RGPP territoriale »** qui ne dit pas son nom. Cette volonté acharnée de **réduire les déficits publics quels qu'en soient les coûts sociaux**, s'illustre par une approche purement budgétaire et comptable des questions à traiter sans tenir compte des besoins à satisfaire. Cela plonge des collectivités locales dans de grandes difficultés financières. Celles-ci n'ont alors pas d'autres choix que d'augmenter la pression fiscale sur les ménages ou de réduire les moyens dont elles disposent : parfois même les deux.

Une réforme territoriale dangereuse.

En voulant par exemple s'attaquer au « millefeuille territorial », l'Etat a favorisé les échelons territoriaux à dominantes économiques et techniques. La dernière phase de décentralisation engagée sans véritable bilan et sans réelle concertation, propulse les territoires dans la compétition libérale puisqu'elle prévoit explicitement qu'ils devront renforcer leur attractivité et leur compétitivité.

Une précarité statutaire et sociale.

La Fonction publique territoriale a le triste record du salaire moyen le plus faible en France en deçà même de celui du secteur privé. Les conditions de travail se dégradent et la situation dramatique des agents à temps non complet, dont certains sont éligibles à la prime d'activité, en est un exemple criant.

jour au lendemain.

Les contrats proposés favorisent la précarité des personnels tant au niveau des conditions d'emploi qu'au niveau de leur rémunération. Ce sont les femmes qui sont le plus souvent concernées.

On attendrait davantage d'exemplarité des employeurs publics. La FSU rappelle qu'elle s'oppose à toute forme de recours au contrat, CDD ou CDI, sur les emplois permanents de la Fonction publique y compris, pour le remplacement. Elle revendique un plan de titularisation ambitieux et la création de corps ou de cadres d'emplois lorsque les besoins existent et qu'il y a donc des missions pérennes.

Quelles sont vos intentions concernant la situation des non titulaires dans la Fonction Publique ?

Seul JLM parle de titulariser tous les précaires des trois Fonctions Publiques.

3- A propos d'Éducation



L'École devra aussi relever le défi de la lutte contre les inégalités. Les inégalités sociales se traduisent trop souvent par des inégalités de parcours et de réussite scolaire.

Pour la FSU, la lutte contre les inégalités commence dans la classe ce qui implique de centrer les efforts sur la mixité sociale et scolaire, les conditions de scolarisation, les effectifs par classe, le développement d'un plan ambitieux de formation initiale et continue des enseignant-es et de tous les personnels, le développement de la recherche...

C'est aussi pour cela que la FSU propose la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans...

Le pilotage du système éducatif est aussi un enjeu majeur . Des questions lourdes sont posées comme celles de l'autonomie des établissements ou de la régionalisation, de la concurrence du privé qui pour la FSU produisent de l'inégalité entre les jeunes.

Renouer avec l'attractivité des métiers de l'Education. Cela suppose de mettre en œuvre une véritable formation universitaire et professionnelle des enseignants, des pré-recrutements, un tiers temps maximum pour les stagiaires, une démocratie universitaire dans les ESPE et des budgets adaptés aux enjeux éducatifs poursuivis...

Poursuivre l'effort budgétaire est une nécessité. C'est ce qui est plébiscité par 9 français sur 10 afin de permettre de répondre aux évolutions démographiques mais aussi aux différents besoins (formation, actions pédagogiques...).

Pour la FSU, l'Education doit toujours être une priorité.

Pour la FSU, tous les jeunes ont leur place à l'École et tous peuvent et doivent y réussir.

Le service public est la meilleure garantie possible d'égalité. Le service public d'éducation l'a déjà prouvé ; il est plus que jamais urgent de lui permettre de jouer tout son rôle.

S'il reste beaucoup à faire pour permettre la réussite de tous les jeunes et l'élévation du niveau de qualification, il faut rappeler que l'École a déjà beaucoup fait.

Si des mesures positives quoi que parfois inabouties ont été prises sous ce quinquennat (ex : création de postes, éducation prioritaire, rétablissement de la formation initiale...), il y a aussi eu des réformes contestées (rythmes scolaires, collège) sur lesquelles il faudra revenir. Et des chantiers sont aussi à poursuivre (lycée, enseignement professionnel, formation des personnels).

Quels sont vos objectifs pour la jeunesse ? Quel est votre projet en terme d'Education qu'il s'agisse de l'Éducation Nationale comme de l'Enseignement Agricole Public ?

3-1 Ecole publique, privée ? La lutte contre les inégalités ? La mixité sociale ?

MLP et FF revendiquent le libre choix des familles pour scolariser les enfants. MLP va plus loin en exprimant une volonté de contrôler plus strictement la compatibilité avec les valeurs de la République des enseignements dispensés dans les établissements privés hors-contrat... *On voit déjà qui est visé !*

BH montre une volonté de développer la mixité sociale et scolaire...en associant public et privé !

JLM s'attache à détailler ses propositions : assurer l'égalité devant l'école, instaurer une nouvelle carte scolaire établissant la mixité sociale, assurer la gratuité réelle de l'éducation publique, y compris les cantines, le transport et les activités périscolaires, fournir gratuitement aux élèves les manuels scolaires, ainsi que des fournitures sans marque, pour assurer une réelle égalité des conditions entre élèves et lutter contre l'intrusion marchande à l'école, réserver l'argent public au financement de l'école publique (abrogation de la loi Carle notamment).

EM déclare l'Éducation comme « chantier prioritaire », mais ne semble pas avoir réfléchi à la question...

3-2 Les réformes : des rythmes scolaires, du collège.

Certains ont de grandes idées sans préciser comment ils feront comme MLP qui veut revenir sur la réforme des rythmes scolaires ou BM qui prévoit « une réforme du lycée et la défense des lycées professionnels ». MLP s'en réfère aux collectifs Racine et Marianne rassemblant les « enseignants et étudiants patriotes » qui prônent la fin du collège unique et sonnent le glas de la liberté pédagogique.

JLM souhaite adopter une loi d'orientation pour l'école, abroger la réforme du collège du gouvernement Valls et garantir le cadre national des programmes et des diplômes.

Quant aux autres... ?



ENSEIGNEMENT INTER-DISCIPLINAIRE AU COLLÈGE



3-3 Conditions de scolarisation (effectifs / âge / dispositifs d'aide)

FF avancerait l'âge de la scolarité obligatoire à 5 ans, BH à 3 ans. JLM étendrait la scolarité obligatoire de 3 à 18 ans avec un droit à la scolarisation dès 2 ans.

EM voudrait limiter à 12 élèves par enseignant la taille des 12000 classes de CP et de CE1 en zone prioritaire. Ces enseignants recevraient une prime annuelle de 3000 euros nets et auraient au moins 3 ans d'ancienneté.

BH fixe une limite à 25 élèves par classe du CP au CE2, 20 en zone d'éducation prioritaire...*(que de grandes ambitions...)*

JLM souhaite adapter les pédagogies et les parcours scolaires, mettre en œuvre un plan de lutte contre les inégalités à l'école maternelle et primaire, notamment avec un droit à la scolarisation dès 2 ans, la baisse du nombre d'élèves par classe en primaire, la présence de davantage d'instituteurs que de classes dans les écoles, le développement des RASED...

MLP s'en remet de nouveau aux collectifs Racine et Marianne !



3-4 Recrutement (nombre d'enseignants) et formation des enseignants



FF revendique une « formation avec un recours à l'apprentissage de l'art d'enseigner en complément de leurs cursus universitaires » (*comprenez qui pourra...*). « Les professeurs agrégés assureront plus d'heures d'enseignement à cheval entre le lycée et l'université pour créer une passerelle entre le secondaire et le supérieur. Enfin, il faudra prévoir une part de rémunération au mérite et récompenser les enseignants qui assureraient plus d'heures de cours ou enseigneraient une autre matière ou dans une autre langue que le français. »

EM : « Nous donnerons plus d'autonomie aux équipes éducatives. Elles seront suivies et évaluées. La formation des enseignants sera adaptée à ce nouveau cadre ». Pour cela, il prévoit de mobiliser, en maternelle, des jeunes du service civique, ainsi que des **bénévoles**, pour appuyer les enseignants, « particulièrement pour la maîtrise du langage ». « Nous ouvrirons 80 000 places dans les filières professionnalisantes ». *Des emplois statutaires, des services civiques, des bénévoles ?*

BH : souhaite instaurer un Service Public du soutien scolaire, un plan de formation continue des enseignants : chaque enseignant bénéficiera de 3 à 5 jours de formation tous les ans (*on dirait bien que ça existe déjà –en mieux- mais qu'il y a quelques difficultés pour le rendre effectif...*). Il planifierait un recrutement de 40000 enseignants en 5 ans

JLM souhaite recruter au moins 60 000 enseignants supplémentaires sur le quinquennat et mettre en place un dispositif de pré-recrutement pour favoriser l'accès au métier d'enseignant pour les jeunes issus de milieux populaires. Il revaloriserait le salaire des enseignants, en particulier ceux du primaire.

3-5 Pilotage du système éducatif

MLP : rétablissement de filières professionnelles d'excellence (suppression progressive du collège unique, autorisation de l'apprentissage à partir de 14 ans), sélection au mérite à l'université, développer massivement l'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation) dans l'artisanat, le secteur public et privé. *Filière, mérite... un retour revendiqué au passé.*

FF : confier aux régions la pleine responsabilité des lycées professionnels, en plus des centres de formation des apprentis, développer l'alternance, suppression des contrats aidés (« je flècherai une partie des 1,4 milliards d'euros qui leur sont alloués vers l'apprentissage. »). Plus d'autonomie dans la fixation des objectifs, le choix et l'organisation du travail de leurs enseignants pour les directeurs dotés d'un véritable pouvoir hiérarchique.

EM renforcerait l'autonomie des universités qui pourraient recruter leurs enseignants et définir leurs formations.

BH veut investir un milliard supplémentaire par an dans l'enseignement supérieur et la recherche, il souhaite éviter l'orientation par défaut en créant plus de synergies entre lycées et enseignement supérieur.

JLM veut renforcer l'enseignement professionnel public, arrêter les fermetures de classes et de lycées professionnels et augmenter le nombre d'établissements. Il souhaite développer les cursus courts dans l'enseignement supérieur et encourager la poursuite d'études après un bac professionnel ou technologique (BTS, DUT, licences professionnelles...). Il souhaite refonder le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche pour favoriser les financements pérennes plutôt que des appels à projets erratiques, augmenter le budget des universités et assurer une rémunération unifiée.

4- Les enjeux de l'assurance maladie



Dans le domaine de l'assurance maladie, la logique de solidarité qui prévalait à la création de la sécurité sociale en 1945 (« chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ») s'est érodée. Les désengagements ont commencé à la fin des

années 1980 : la part remboursée par la Sécu s'élève aujourd'hui à 75 %.

Il est clair qu'aujourd'hui les inégalités en matière de santé se développent. L'accès aux soins de qualité, et partout sur le territoire, est remis en cause.

Pour faire face au faible niveau de remboursements et aux besoins de la population, le mouvement mutualiste s'est développé sur la base de principes dont celui de la solidarité. Mais il évolue aujourd'hui dans un univers extrêmement concurrentiel et commercial incompatible avec ces logiques (augmentation de l'emprise des sociétés privées de banque/assurance).

La FSU s'est depuis longtemps prononcée pour la reconquête d'un système de protection sociale solidaire de haut niveau. Mettre fin aux déremboursements, aux forfaits et franchises, assurer la prise en charge de tous les soins, en tendant vers un taux de 100%, faire face à la dépendance, répondre aux problèmes posés par la perte d'autonomie, développer la prévention...

ont un coût que la cinquième puissance du monde peut financer. Cela suppose de mobiliser des recettes supplémentaires dans le cadre notamment d'une autre politique de l'emploi, des salaires et d'une fiscalité redistributrice des richesses.

Quel est votre projet en matière d'organisation du système de santé, de financement et de prise en charge pour chacun et chacune ?

Deux logiques s'opposent : certains veulent agir sur les coûts pour permettre la pérennité du système de Sécurité Sociale d'autres s'attachent à chercher de nouveaux financements pour permettre de répondre aux besoins de la population.

Ainsi, MLP mise sur la simplification de l'administration du système, la lutte contre la "gabegie financière" ou la suppression de l'aide médicale d'État aux clandestins...

FF distingue les "affections graves" qui relèveraient de la Sécu du "reste" qui relèverait du privé tout en revendiquant des "rémunérations complémentaires" pour les médecins traitants

(généralisation des dépassements d'honoraires ?). Il faudrait même "responsabiliser les patients par une franchise médicale universelle" (pour FF, s'ils sont malades, c'est qu'ils le font exprès !).

EM mise sur le bénévolat : 40000 étudiants en santé consacreront 3 mois à des actions de prévention dans les écoles et les entreprises...

BH fait des propositions très ciblées : reconnaître le burn-out comme maladie professionnelle, activité physique remboursée sur prescription, limiter le gaspillage et l'automédication, lutte contre la fraude et le travail dissimulé, suppression des franchises médicales, simplification d'accès aux dispositifs de solidarité (CMU, AME)...

JLM s'attache à réformer en profondeur le système : remboursement à 100% par la Sécurité Sociale des soins prescrits (suppression des « complémentaires » ?) avec suppression des dépassements d'honoraires, instaurer une politique de santé publique et de prévention avec entre autres l'élaboration d'un plan de santé environnementale (lutte contre la pollution, interdiction des pesticides...), la construction d'un plan de santé au travail, l'implantation d'un réseau sans faille de médecine du travail, l'éradication des maladies chroniques liées à l'alimentation, l'abolition des logements insalubres et la lutte contre le mal-logement et leurs conséquences sanitaires, le renforcement de la médecine scolaire et de la protection maternelle et infantile, ... tout en reconstruisant l'hôpital public.

5- Les retraites

LA DOYENNE
DES FRANÇAIS A 113 ANS

À
LA RETRAITE
DEPUIS 1958 !



Les réformes successives ont eu des effets désastreux sur les pensions.

Baisse des pensions, report de l'âge de départ à la retraite, allongement de la durée requise pour le taux plein qui provoque souvent des fins de carrière difficiles ou des décotes importantes, amplification des inégalités professionnelles (salaires, carrière) entre hommes et femmes.... en sont des conséquences. Et de nombreux seniors se retrouvent au chômage. Enfin, nombre de jeunes craignent de ne pas avoir de retraite.

La FSU défend le système par répartition.

Elle demande pour toutes et tous (public et privé) le droit à la retraite dès 60 ans avec un taux de remplacement de 75% basé sur les dix meilleures années pour le privé et les 6 derniers mois pour le public. Elle demande l'abrogation du système de surcote et de décote, un minimum garanti équivalent au SMIC. Dans le contexte où l'entrée dans l'emploi est de plus en plus tardive, elle demande la prise en compte des années d'étude et d'apprentissage dans la durée d'assurance, permettant de rendre effectif le droit à partir à 60 ans.

Allongement de la durée de vie et allongement de la durée d'activité sont présentés comme allant de pair dans la formule « on vit plus longtemps, il faut donc travailler plus longtemps ». Or, ce sont les conquêtes sociales, dont le fait de consacrer une partie des gains de productivité au départ en retraite en bonne santé, qui ont permis l'allongement de la durée de la vie. Aujourd'hui d'ailleurs, la courbe de l'espérance de vie en bonne santé tend à s'inverser.

Cela suppose de trouver des recettes nouvelles.

Par exemple en supprimant les exonérations des cotisations patronales, en taxant davantage les profits, en augmentant les salaires et en luttant contre le chômage.

Les retraites des fonctionnaires

Des projets se multiplient sur un rapprochement/fusion des systèmes de retraites privé/public sous prétexte d'équité. Pourtant le COR montre que les taux de recouvrement sont équivalents entre les fonctionnaires et les salarié-es du privé qui perçoivent une retraite complémentaire obligatoire.

La FSU rappelle son attachement au code des pensions et à la spécificité des retraites de la Fonction publique :

- la référence de calcul de la pension dans le public est constituée par les 6 derniers mois alors que dans le privé ce sont les 25 meilleures années. Cette différence se justifie par la différence en termes de carrière. Dans le public, le statut garantit une

progression salariale dans le cadre de grilles de rémunération. S'attaquer au calcul des 6 derniers mois, c'est s'attaquer au modèle de Fonction publique de carrière.

- dans la FPE, le paiement de la pension de retraite, comme celui du traitement, est assuré par le budget de l'État. La retraite est considérée comme un « prolongement du traitement » (jurisprudence du Conseil d'État de 1951) et ne saurait relever d'une caisse de retraite.

- des mesures régressives proposées à l'encontre des régimes de retraite des fonctionnaires, en particulier celles visant les femmes fonctionnaires, doivent être abrogées.

- le maintien de la pension de réversion dans les conditions actuelles et le rétablissement de ces conditions pour les salariés du privé.

- la nécessité de mettre fin aux injustices pour les fonctionnaires polypensionnés.

Quelles sont vos intentions concernant les retraites des agents de la Fonction publique ?

Pour FF, rien ne justifie plus que les régimes de retraite entre les travailleurs du public et du privé soient différents. Ainsi, la retraite des fonctionnaires devra être calculée sur les 25 meilleures années de leur carrière, en contrepartie leurs primes pourront être intégrées dans le calcul de la pension de retraite.

EM revendique un projet pratiquement identique à FF avec un système universel avec des règles de calcul communes pour « mettre fin aux injustices » (*bien sûr !*).

MLP parle de fixer l'âge légal de la retraite à 60 ans avec 40 annuités de cotisations pour percevoir une retraite pleine sans préciser le mode de calcul de la pension qui pourrait s'approcher de celui défendu par FF.

BH, comme EM ne modifierait pas l'âge de départ à la retraite. Il souhaite augmenter le minimum vieillesse de 10 % (de 800 à 880 € pour une personne seule).

JLM veut restaurer le droit à la retraite à 60 ans à taux plein et ramener la durée de cotisation pour une retraite complète à quarante ans. Il souhaite revaloriser les pensions de retraite au niveau du smic pour une carrière complète et porter le minimum vieillesse au niveau du seuil de pauvreté. Il assurerait le financement durable des régimes de retraites solidaires, intergénérationnelles et par répartition, par la mise en contribution des revenus financiers des entreprises, par l'augmentation du nombre de cotisants et de l'assiette des cotisations (créations d'emplois, hausse des salaires, recul de la précarité, hausse de l'activité des femmes, etc.) et de leur taux, par la fin des exonérations fiscales pour les régimes de retraite par capitalisation...

2017 APPROCHE...



Assemblée Générale des retraités de la FSU

Sur la matinée du 21 Mars 2017 nous avons réussi à aborder 8 points.

Nous étions 17 présents, deux syndicats étaient représentés : le SNUIPP avec 13 participants et le SNES avec 4.

La section FSU-retraités 23 fonctionne essentiellement avec les collègues du SNUIPP et du SNES ; la première réunion a eu lieu en Janvier. Au-delà de ces réunions institutionnelles, les contacts sont nombreux ; une bonne relation de confiance s'est établie. Mais comment faire pour mobiliser les retraités des autres syndicats de la FSU ?

- **Point sur la syndicalisation :**

- 19 syndiqués au SNES

- 55 syndiqués au SNUIPP (Nombre supérieur aux nombres de syndiqués de chacun des deux autres départements du Limousin)

Le niveau de syndicalisation de chacun des syndicats est stable voire en légère progression (SNUIPP)

- **Journée de mobilisation du 30 Mars :**

Dans le cadre de la mobilisation nationale, un rassemblement a été décidé par des OCR 23 (Organisations Creusoises de Retraités) avec demande d'audience auprès du Préfet.

La FSU-retraités a participé aux réunions préparatoires et Annette Cartier (notre déléguée) était présente à la conférence de presse et a fait partie de la délégation reçue par le Cabinet du Préfet.

- **Le questionnaire « retraités » :**

Un sondage a été diffusé auprès des retraités par 9 organisations syndicales nationales. Ce questionnaire porte sur le pouvoir d'achat, la prise en charge de la perte d'autonomie et la reconnaissance sociale des 17 millions de retraités. Le bien-fondé de ce questionnaire a été discuté. Sa diffusion locale a été évoquée, sans décision précise.

- **Le niveau de vie des retraités :**

L'appréciation de chacun d'entre nous se trouve confortée par les données chiffrées :

De 2003 à 2014 :

les pensions ont progressé de 17,9 %

les salaires de 24,8%

le SMIC de 32, 6 %

Pour un couple, l'achat d'une voiture neuve, de gamme moyenne, représentait 6% du salaire en 2006 contre 13% en 2016.

Ce constat illustre la dégradation liée à l'indexation des pensions sur les prix. Tous, nous sommes convaincus de l'indispensable retour à une indexation des pensions sur les salaires. Les pensions sont historiquement des salaires continués. Il n'aurait jamais dû y avoir décrochage !

- **Les CDCA :**

Le CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) remplace le CODERPA. C'est un comité consultatif attaché au Conseil Départemental.

Les CDCA ont été créés par la Loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement) le 28-12- 2015 ; le Décret d'application a été publié le 7-9-2016 et au 21-03- 2017 silence absolu du Conseil Départemental de la Creuse ! Le courrier de Décembre 2016 de la FSU sollicitant une participation au CDCA est toujours sans réponse.

- **La disparition programmée des Services Publics :**

C'est un sujet constant de nos réunions. Les retraités sont les premiers touchés par ces mesures. La colère est grande !

- **Sortie annuelle :**

Ce voyage est fixé le vendredi 9 Juin ; c'est la ville de Bourges qui a été retenue :

matin : visite de la Cathédrale et du quartier historique ;

repas au restaurant ;

après-midi : découverte du Marais.

Des informations plus précises (heure, lieu de rendez-vous et date limite d'inscriptions) seront diffusées ultérieurement.

Cette Assemblée Générale s'est terminée par un apéritif offert sur place suivi d'un repas au restaurant de St Laurent.



**Pour le SNUIPP
Roland Marceau**

**pour le SNES
Jeanne-Marie Raynaud**

Stage de formation syndicale

« Conditions de travail et action syndicale »

dans le cadre des Comités d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

Ce stage est ouvert à toutes et tous, syndiqué(e)s ou non

Lundi 29 et mardi 30 mai 2017

9 h - 16h30

IRFJS (Grancher) - GUÉRET

Possibilité de prendre ses repas sur place au prix de 11,20 €

En présence de **Sophia CATELLA**, représentante FSU au CHSCT Ministériel

- Présentation des CHSCT
- Les outils attachés aux CHSCT : registres SST, DGI, le DUERP...
- Analyse de cas concrets : inclusion et mal-être au travail, relations hiérarchiques conflictuelles et Risques Psycho Sociaux (RPS) par exemple...
- Action syndicale et CHSCT...



INSCRIPTION AU STAGE

Si vous souhaitez participer à ce stage, il faut vous inscrire auprès de la FSU23 (05 55 41 16 32 / fsu23@fsu.fr) qui vous fournira une convocation et un modèle de demande d'Autorisation Spéciale d'Absence à renvoyer à votre chef d'établissement

avant le SAMEDI 29 avril 2017